

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde**  
**EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CdC du RSG**  
**Mairie de BERTHEZ (salle des fêtes)**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à BERTHEZ, sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

**Nombre de membres en exercice : 51**

**40 titulaires présents :** M. Michel LEGLISE, M. Philippe DEBIEF, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Florence BERGADIEU, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bruno MARTY, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Marie CHINZI, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

\* \* \*

**3 suppléants votants :** M. Jean-Michel MASCOTTO (pour M. Christian BOUIN, Maire de Bourdelles, excusé), M. François QUIRIN (pour M. Jean-Claude TRENTIN, Maire de Floudès, excusé), M. Alain DOUX (pour Mme Michèle BRUJERE, Maire de Fossès et Baleyssac, excusée)

**2 pouvoirs :** M. Thierry BOS, titulaire absent excusé (Maire de Gironde-sur-Dropt) a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU ----- Mme Christine CABOS, titulaire absente excusée (élue de La Réole) a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN.

\* \* \*

**5 titulaires non excusés et non supplés.**

\* \* \*

**4 suppléants non votants :** Mme Grace GUEYLARD, Mme Sylvie LE GALL, M. Gérard GAY, Mme Christine LEBON.

\* \* \*

**Président de séance :** M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.  
**Secrétaire de séance :** M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez).

\* \* \*

\* \* \*

La séance est ouverte à vingt et une heures par le Président en exercice.

Le Président remercie la commune de Berthez de son accueil dans sa salle des fêtes et donne la parole au Maire de Berthez afin d'accueillir les délégués.

Guy DUBOUILH, Maire de Berthez, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adoptée à l'unanimité. Le Maire de Lamothe Landerron, M. Despujols, demande à ce que les noms des présents soient ajoutés en préambule des compte rendus des conseils, ce qui sera fait.

Les projets de délibérations inscrites à l'ordre du jour prévisionnel sont ensuite étudiées dans leur ordre d'inscription.

\* \* \*

## ADMINISTRATION GENERALE

- Communication du rapport d'activités de l'USTOM et du SICTOM : Par obligation faite par le CGCT, le Président présente les rapports d'activités 2013 reçus de ces deux syndicats et dont les exemplaires papier couleur sont consultables aux heures d'ouverture au public de la CdC auprès de la Direction Générale des Services – COMMUNICATION DU PRESIDENT SUR LE RAPPORT DE L'USTOM (résumé disponible à la demande des élus auprès du DGS) // PAS DE VOTE // COMMUNICATION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT SUR LE RAPPORT DE L'USSGETOM (résumé disponible à la demande des élus auprès du DGS) // PAS DE VOTE.
- Une intervention : Aline MARTIN (élue de La Réole) demande si les recettes prévues de 2014 seront équivalentes (avec la redevance incitative) à 2013 avec la TEOM ; C. Malandit-Sallaud (VP de l'USTOM) indique la baisse de tonnage constatée depuis 2011 (- 30%) qui fait craindre, à tendance constante, une baisse de recettes alors que le budget prévoyait bien (comme en 2013) 6,5 millions d'euros de recettes (pour l'équilibre du budget ; P. Lavergne indique que le passage de la TEOM à la REOMI a permis de faire baisser la pression fiscale globalement sur les contribuables du secteur d'environ un million d'euros par an. Aline MARTIN s'inquiète de cette baisse de recettes et des choix qu'elle risque d'impliquer en matière d'économies à faire en interne (surtout au regard des 7 embauches constatées en 2013 au sein de l'USTOM). Pascal LAVERGNE indique que les charges de personnel ne sont pas les principales charges de fonctionnement de l'USTOM 33 et rappelle qu'un travail serait par contre à enclencher sur le territoire en vue de trouver un site d'enfouissement sur notre territoire afin d'éviter de devoir enfouir les déchets sur Lapouyade.
- François MERVEILLEAU indique une hausse constatée sur son territoire des dépôts sauvages d'ordures ménagères et s'inquiète de cette tendance qui risque de s'accroître avec la REOMI. Pascal LAVERGNE incite les Maires à faire usage en la matière de leur pouvoir de police. Joël DOUX rappelle qu'il n'incombe pas aux Maires de constater l'identité des « déposeurs » de poubelles sauvages et que seule la Gendarmerie est habilitée à le faire.
- C. Malandit-Sallaud indique que 1 200 tonnes de moins de collectées c'est 120 000 euros de recettes en moins mais que la hausse du tri sélectif représente à l'inverse des recettes supplémentaires mais la difficulté réside dans le risque de « refus de tri » lorsque les particuliers ne trient pas correctement leurs ordures. Aline MARTIN demande si la possibilité de recycler les emballages plastiques est toujours d'actualité au sein de l'USTOM ; cela semble compliqué à ce stade selon C. Malandit mais l'idée est toujours à l'étude.
- Information : l'élection des nouvelles instances dirigeantes de l'USTOM devrait avoir lieu le

10 juillet prochain.

- Pas de question sur le rapport de l'USSGETOM présenté par le premier Vice-Président.

\* \* \*

- Désignation des représentants de la CdC au sein des Pays du Haut Entre Deux Mers et des Rives de Garonne : Suite aux modifications intervenues en particulier depuis les élections municipales de Gironde-sur-Dropt ainsi que divers changements dans les suppléants au Pays des Rives de Garonne, il convient de délibérer à nouveau afin de mettre à jour la liste des représentants de la CdC dans ces deux Pays – cf. la délibération pour la liste des délégués élus, liste disponible à la demande des élus auprès du DGS - **Vote à l'unanimité (pas de remarque).**

\* \* \*

- Partenariat de la Communauté de Communes avec la ville de La Réole concernant le projet « La Réole 2020 » (engagement de principe de la collectivité) : Suite à l'avis favorable du Bureau des Maires du 25 juin dernier, le conseil délibère sur un engagement de principe de la CdC d'accompagner, au travers de ses compétences exercées en régie directe (développement économique, commercial, culturel, urbanistique avec le PLH, etc.) le projet urbain « La Réole 2020 » intégralement porté par la ville-centre de La Réole (sans participation financière directe de la CdC).
- *Le Président présente le communiqué de presse de l'Etat concernant la mobilisation des crédits (40 millions d'euros) en faveur de la revitalisation des centre-bourgs anciens. (communiqué de Sylvia PINEL, Ministre de la Ville) et rappelle toute la genèse du projet sur la Ville de La Réole. Aujourd'hui 3 villes pilotes sont retenues en Gironde : La Réole, Lesparre (Médoc) et Sainte Foy la Grande. Il donne la parole à Bruno MARTY, Maire de La Réole, qui rappelle combien le partenariat avec la CdC est d'importance au regard des compétences exercées par la CdC en matière de développement économique et culturel. Jean-Marc FRAICHE rappelle les politiques incitatives menées en matière d'habitat sur le territoire du SIPHEM qui ont montré leurs limites en matière de mobilisation contre l'habitat indigne (politique coercitive) et contre la problématique des logements vacants. L'objet d'un projet urbain aussi global que celui de La Réole 2020 doit permettre de monter une opération programmée d'amélioration de l'habitat (dite de « revitalisation urbaine ») sur le centre-bourg de La Réole, sur des îlots bien définis et avec l'appui d'un aménageur spécialisé en matière d'urbanisme de centre-ville (habitat ancien, contraint, en mutation, etc.). Francis ZAGHET insiste sur l'intérêt de ce projet qui doit permettre de contribuer au rayonnement du centre-bourg de La Réole et permettre de générer de l'activité économique supplémentaire ainsi qu'une revalorisation des bases locatives et donc des recettes fiscales de la CdC.*
- *François MERVEILLEAU demande si une mobilisation en moyens humains de la CdC est prévue sur ce projet et si les agents de la CdC ont le temps nécessaire pour mener à bien ces projets et ces réflexions. Le Président rappelle que l'intervention de la CdC se limite, à ce stade, au fait de mener à bien les projets dont elle assure déjà la maîtrise d'ouvrage aujourd'hui (ex. : projet de médiathèque sur le site du Prieuré des Bénédictins à La Réole).*
- **APPROBATION A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

## RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint d'animation (filrière animation, cat. C) à 80% (28h hebdo.) et création d'un poste d'adjoint d'animation à 50% (17h30 hebdo) : Il s'agit de modifier la quotité horaire hebdomadaire d'un de nos agents du Réseau de Lecture Publique (REL) suite à sa demande de mettre fin à une mise à disposition (de 30%)

consentie au profit d'une de nos communes membres (contre remboursement des frais engagés).

- **APPROBATION A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

**DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Bâtiment artisanal de Frimont**

- Autorisation de signer un compromis de vente avec l'entreprise « Accessible Echafaudages » pour le bâtiment artisanal de Frimont : Suite à l'avis favorable du Bureau des Maires du 25 juin dernier, l'objet de la délibération porte sur le fait d'autoriser le Président à signer un compromis sous seing privé (acte notarié) dit de « vente avec prix payable à terme » au prix fixé à l'amiable de 270 000 euros (estimation du bâtiment par les Domaines en mai 2014 à 252 000 euros) afin de transférer immédiatement la propriété du bien susvisé à M. et Mme DUNOGENT (entreprise « Accessible Echafaudages » de La Réole) et de définir les conditions de paiement du prix d'achat sur lequel les deux parties se sont entendues de manière amiable (soit une mensualité de 2000 euros versée sur 135 mensualités soit 11 ans et un trimestre). Il est rappelé par le Vice-Président au développement économique que cette vente sera soumise à TVA (exigible dès la vente) ainsi qu'aux droits d'enregistrement au taux normal qui seront tous deux exigés à l'acheteur dès la signature de l'acte.
- *Françis ZAGHET VP au développement économique) rappelle l'historique du projet et de ce bâtiment (loué à l'entreprise Garonne Energie avec un système, au final non concluant, de « location-vente ») ainsi que le choix qui s'est porté sur le principe de la vente avec prix payable à terme car plus sécurisant pour la CdC et de meilleur intérêt grâce au transfert immédiat de propriété. F. Zaghet rappelle la possibilité de récupérer le bien en cas de non ou de mauvais paiement par l'acquéreur. Il indique également la volonté de l'entreprise de faire près de 100 000 euros de travaux sur le bâtiment et de pérenniser son activité sur La Réole.*
- **APPROBATION A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

**VOIRIE**

- Intégration de la liste des voies d'intérêt communautaire sur les trois communes du Monségurais dans nos statuts : Suite à une lacune constatée dans les statuts qui nous ont été notifiés par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2013, il convient d'intégrer à notre définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie la liste exhaustive des voies sur les trois communes du Monségurais qui étaient définies comme étant d'intérêt communautaire dans les anciens statuts de l'ancienne CdC du Monségurais (la liste des voies a été envoyé par mail par un envoi distinct à toutes les Mairies pour information comme demandé par le Bureau des Maires).
- *Patrick MONTTO rappelle que nos statuts actuels ne reprennent pas le tableau de classement de la voirie monséguraise et qu'il convient de régulariser cette situation afin de ne pas risquer un « vide juridique » en vue des travaux 2014 sur ces voies au regard du programme arrêté par la commission voirie. P. Montto donne le détail des voies concernées (qu'elles soient à caractère de rue, de voie, de chemin rural et/ou de place).*
- *Le Président rappelle l'importance de la future nouvelle définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie au regard de la prise en compte ou non des chemins ruraux, des places, des rues de centre-ville, etc.*
- **APPROBATION A L'UNANIMITE DE CETTE MODIFICATION STATUTAIRE.**

\* \* \*

**CULTURE – MUSIQUE**

- Adoption du principe de la reprise en régie directe de l'école de musique « Pays d'Auros au Diapason » : suite à toute une série de contacts entre l'association gestionnaire et la CdC et suite à la volonté de l'association de mettre fin, à la rentrée scolaire prochaine, à sa gestion de l'école de musique, la collectivité souhaite désormais se prononcer formellement sur la possibilité de la reprise en régie directe de cette école de musique qui compte à ce jour une soixantaine d'élèves (enfants et adultes confondus), cinq professeurs de musique et dont les cours sont dispensés à Auros dans des locaux mis à disposition gratuitement par la Ville. Par une gestion intercommunale des inscriptions, des cours, des facturations (selon la grille tarifaire actuelle de la CdC), des emplois et des compétences des professeurs, cette offre viendra compléter l'offre publique d'enseignement musical sur notre territoire en s'insérant dans notre Réseau des Ecoles de Musique Rurales (REM) au même titre que les écoles de La Réole, Monségur ou Pellegrue.
- *J.L. SAUMON (VP Culture) rappelle que l'intégralité du reste à charge de cette école était pris en charge en 2013 par la CdC du Pays d'Auros (14 000 euros annuels versés sous forme de subvention de fonctionnement) et qu'elle a vécu sous statut associatif à la demande de l'ancienne CdC mais que ce modèle s'épuise aujourd'hui. Le Président rappelle que cette reprise en régie directe n'a pas vocation à créer des postes en interne à la CdC dès sa mise en œuvre et que les enseignants seront repris selon un mode de rémunération qui est le mode actuel (portage salarial par l'association Emplois Loisirs Gironde).*
- **APPROBATION A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

## VIE ASSOCIATIVE

- Autorisation de versements de subventions aux associations locales : le conseil est appelé à statuer sur quatre demandes demeurées en instance suite à une première série d'arbitrages en début d'année 2014 ; demandes qui concernent le cinéma Rex de La Réole, l'école de théâtre La Fabrique, l'OMCL (de Monségur) qui gère le cinéma et le festival de jazz ainsi que d'une association de danse de La Réole (projet « Tango »). Les propositions d'arbitrages sont présentées au Conseil avec communication de l'avis du Bureau des Maires.
- *Après une présentation par le VP Culture, la subvention au cinéma Rex de La Réole est arrêtée à 25 000 euros (le conseil ne retient pas la demande d'une subvention complémentaire de 9 000 euros pour une étude de marché sur la possibilité d'une création de deuxième salle). F. Merveilleau indique que cela institue un régime à deux vitesses pour les deux cinémas de notre territoire (La Réole et Monségur) ; P. Lavergne indique qu'en effet, cela crée une différence de traitement communautaire et que cette question devra être interrogée dans le cadre de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire en tenant compte d'une demande à adresser aux CdC voisines dont en particulier celle du Sauveterrois qui utilisent aujourd'hui ces équipements sans y participer.*
- **APPROBATION A L'UNANIMITE.**
- Subvention à l'OMCL proposée à hauteur de 8 000 euros (sur les 22 000 euros demandés) afin de soutenir le festival 2014 des « 24 heures du Swing » // **APPROBATION A LA MAJORITE moins une abstention** (Mme Marie CHINZI, élue de Monségur, salariée de l'association visée).
- Subvention proposée pour l'association L'Aurore pour l'atelier de théâtre La Fabrique de 2 850 euros (comme en 2013) // **APPROBATION A L'UNANIMITE.**
- Subvention demandée de 300 euros par l'association « Arts et Danse » pour un projet « Tango » le 4 octobre 2014 (soirée festive à La Réole, avec une initiation d'une heure à la danse, ouverte à tous avec tarifs préférentiels aux demandeurs d'emplois) -- association présidée par Isabelle CHEVILLOT et dont le Trésorier est François QUIRIN, 1<sup>er</sup> Adjoint de Floudès (qui remplace au conseil JC Trentin, Maire de Floudès, absent excusé) // **REJET DE LA PROPOSITION SELON LE VOTE SUIVANT : 5 votes pour (F Merveilleau, A Matin, B Mercier, G**

**Alaminos), 26 abstentions et 12 voix contre.**

- *Il est souligné combien il sera important très rapidement de définir de nouveaux critères d'attributions de subventions au vue des différences existantes entre les anciens règlements des anciennes CdC et surtout du risque (souligné par le Président) de voir arriver un grand nombre de demandes de « petites » associations dispersées sur tout le territoire. Joël DOUX rappelle qu'on a toujours veillé, sur le Réolais, à ne pas saupoudrer nos interventions et à ne pas aider, à notre niveau intercommunal, des projets non structurants pour le territoire.*
- *Le Maire d'Aillas insiste sur l'intérêt d'une manifestation comme la « Route de la Transhumance à Aillas » et le coût que cela génère pour la commune avec une participation de plusieurs milliers de personnes sur la journée // le Maire d'Aillas considère par exemple l'aide versée à l'association organisatrice comme étant négligeable au regard des coûts globaux supportés par la commune pour cette manifestation et souhaiterait que cela soit revu // F. Zaghet rappelle que ce n'est pas la Mairie qui est soutenue par la CdC dans le cadre de cette manifestation mais bien l'association organisatrice.*

\* \* \*

## LECTURE PUBLIQUE

- Autorisation de signer la convention de mise à disposition du rez-de-jardin du Prieuré des Bénédictins à La Réole (partie du bâtiment appartenant au CG33) : Suite à la mise à disposition en 2013 de la partie du rez-de-jardin appartenant à la Mairie de La Réole, il convient aujourd'hui d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition gratuite pour une première période de 12 ans (renouvelable) de la partie du rez-de-jardin appartenant au Conseil Général de la Gironde (CG 33) et se trouvant dans la partie Est du bâtiment sous les bureaux du Trésor Public selon les conditions définies conjointement par le CG 33 et la CdC ; conditions qui prévoient la possibilité d'une participation financière de la CdC à d'éventuels travaux d'entretien de la structure (travaux de grosse réparation sur les seuls éléments structurants du bâtiment comme la toiture par exemple) selon la quotité de l'espace occupé par la CdC (23,15%).
- *Aline MARTIN demande quel type de travaux sera pris en compte dans cette participation et cite le point « dur » de l'escalier extérieur (élément classé) qui est en mauvais état et qui risque de générer des montants de travaux importants à l'avenir. Elle s'interroge sur le fait de savoir si la CdC a les reins suffisamment solides pour supporter ces travaux. Le Président rappelle que seules les « parties communes » sont citées dans la convention ; convention qui ne parle que de la « toiture » et des « fondations ». François MERVEILLEAU rappelle que la probable disparition du Département doit nous interroger sur la possibilité pour la CdC d'acheter ce bâtiment à l'avenir. Aline MARTIN demande à ce titre s'il a été estimé la valeur de rachat au bout des 12 ans de cette partie du bâtiment par la CdC. Le Président indique que le CG 33 est vendeur de ce bâtiment selon une estimation aux alentours des 300 000 euros.*
- **Résultat du vote : 2 abstentions (M. Doux, de Fossès et M. Merveilleau, de Casseuil) et 1 vote contre (Aline MARTIN, La Réole) ---- 42 votes favorables ---- ADOPTION A LA MAJORITE ABSOLUE.**

\* \* \*

## FINANCES

- Décision Modificative numéro 2 au BP 2014 - subvention du CG33 pour le projet « Garo-Graff' » : Il s'agit d'intégrer au budget de fonctionnement une recette de 1000 euros qui est une subvention du Conseil Général à ce projet porté par le PRJ de La Réole.
- **APPROBATION A L'UNANIMITE.**

- Décision Modificative numéro 3 au BP 2014 : régularisation des travaux de voirie 2013 : Il s'agit de régulariser sur notre budget d'investissement le paiement du reliquat de travaux 2013 sur les voiries communautaires sur les 20 communes du Réolais suite à différentes négociations et arbitrages conduits par le VP à la Voirie (P. MONTO) entre la CdC, l'entreprise attributaire du marché 2013 et le maître d'œuvre de l'époque qui n'avait pas correctement contrôlé la bonne exécution des travaux susvisés.
- **APPROBATION A L'UNANIMITE.**
- Attribution des deux marchés d'assurances de la collectivité - assurance des risques divers (IARD) et assurance des risques statutaires : Suite à la commission MAPA du 19 juin dernier et à l'avis du Bureau des Maires du 25 juin, il s'agit d'entériner le choix de la commission quant à l'attribution pour les deux ans à venir (2015-2016) des quatre lots du marché d'assurance des « risques divers » de la collectivité et quant à l'attribution du marché d'assurance des « risques statutaires » (*i.e.* absences du personnel) passés en procédure adaptée. L'analyse des offres a été présentée en détails au Conseil Communautaire et est à disposition des élus auprès du DGS.
- **APPROBATION A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

### QUESTIONS DIVERSES

- Rappel de la réunion du 8 juillet à 9h30 à Camblanes (33) sur le PAPI (plan d'actions contre les inondations) de la Garonne (partie girondine) ;
- Soutenance de l'appel à projets de l'OTEM (office de tourisme) devant le CRA (Région Aquitaine) le lundi 7 juillet ;
- Rappel : activation à la rentrée des réunions de réflexion autour de la future définition de l'intérêt communautaire.

*Pas d'autre question diverse, pas de demande d'intervention de la salle.*

*La séance est levée à vingt-trois heures par le Président en exercice qui remercie les participants, avant que le Maire de Berthez n'invite les délégués au verre de l'amitié offert par la municipalité.*

**Fait pour servir et valoir ce que de droit,**

**A La Réole, le 4 juillet 2014,**



**M. Bernard CASTAGNET**  
Président de la CdC du Réolais en Sud Gironde

